

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse Charte 2021

Informations générales :

Opérateur	Orange	Arrdt	12 ^{ème}
Nom de site	LAC DES MINIMES	Numéro	00007272U6
Adresse du site	11, avenue du Tremblay	Hauteur	Pylône (19,90m)
Bailleur de l'immeuble	Ministère des Sports	Destination	Centre sportif
Type d'installation	Ajout des fréquences 700MHz pour la 4G et 3500MHz pour la 5G		
Complément d'info	6 antennes sur 3 azimuts Réorientation des azimuts 0° et 90° ; SFR présent (0°, 120° et 240°)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	2016
Date d'enregistrement au Département de la Téléphonie Mobile (J)	11/08/2023
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	11/09/2023

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de son réseau de radiocommunication, Orange est conduite à réaménager son relais radio situé 11 avenue de Tremblay à Paris 75012		
Détail du projet	Ce projet concerne le remplacement des 3 antennes existantes émettant sur les fréquences 800MHz, 900MHz, 1800MHz, 2100MHz et 2600MHz (3G/4G) par 3 antennes à faisceau fixe qui émettront sur 700MHz (ajout pour la 4G), 800MHz, 900MHz, 1800MHz, 2100MHz, 2600MHz (3G/4G), et 3 antennes à faisceau orientable qui émettront sur 3500MHz (5G), orientées vers les azimuts 70°, 270° et 342°		
Distance des ouvrants	Pas d'ouvrants à moins de 10m	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation par azimut	3G/4G : 70° < 1V/m ; 270° < 1V/m ; 342° < 3V/m 5G : 70° < 1V/m ; 270° < 1V/m ; 342° < 1V/m		
Hauteur des antennes (HMA)	16,30m pour les faisceaux fixes et 17,20m pour les faisceaux orientables		

Incidence visuelle

Description des antennes et intégration paysagère	Ce projet consiste à installer à la place des 3 antennes existantes 6 nouvelles antennes, 2 antennes par secteur positionnées l'une au-dessus de l'autre
---	--

Zone technique	
----------------	--

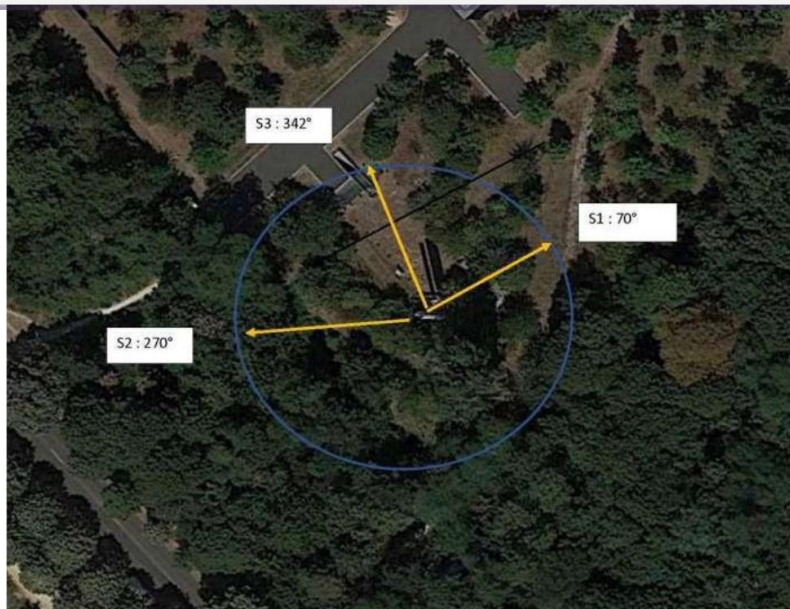
Date :	Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :
---------------	---

Avis Mairie d'arrondissement :		Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>
--------------------------------	--	--

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes

PAS D'ÉTABLISSEMENT PARTICULIER DANS UN RAYON DE 100M

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte pour la 3G/4G Faisceau fixe

Les simulations en espace libre avec bâti simple vitrage indiquent les niveaux maximums en intérieur par antenne à faisceau fixe :

	Azimet 70°	Azimet 270°	Azimet 342°
Niveau Maximal (V/m)	entre 0 et 1	entre 0 et 1	entre 2 et 3
Hauteur (en m)	7.50	1.50	7.50

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Azimet 342°
Pour l'antenne à faisceau fixe d'azimet 342, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/m. La hauteur correspondante est de 7.50 m.



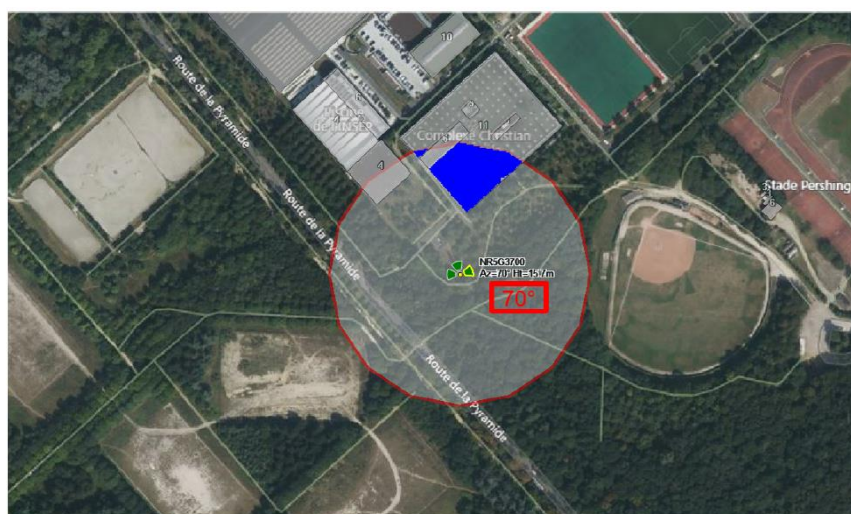
Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G) Faisceau orientable

Les simulations en espace libre avec bâti simple vitrage indiquent les niveaux maximums en intérieur par antenne à faisceaux_orientables :

	Azimut 70°	Azimut 270°	Azimut 342°
Niveau Maximal (V/m)	entre 0 et 1	entre 0 et 1	entre 0 et 1
Hauteur (en m)	7.50	7.50	7.50

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Azimut 70°
 Pour l'antenne à faisceaux orientables d'azimut 70, le niveau maximal calculé est compris entre 0 et 1 V/m. La hauteur correspondante est de 7.50 m.

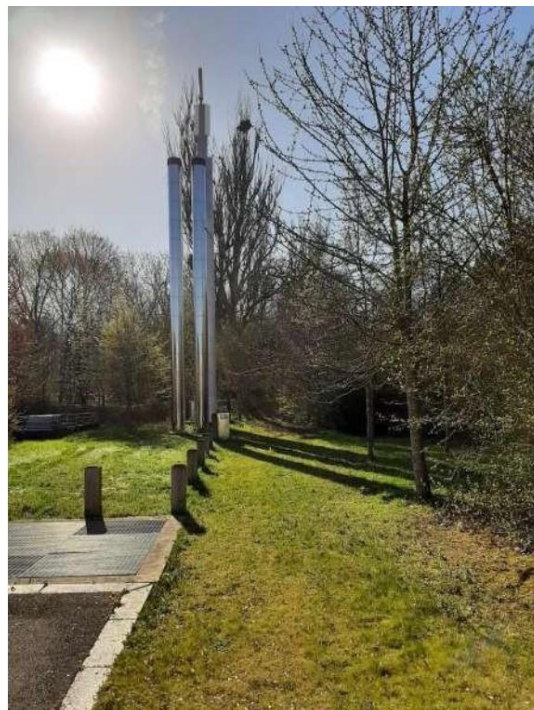


Vue des Antennes Avant/Après

AVANT



APRÈS



Vue des Azimuts

Azimet 70°



Azimet 270°



Azimet 342°

